



Arrêté n°2023-SG-015 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime-La-Plagne, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la famille et de l'action sociale, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11,

Vu la délibération n°8 du 4 juin 2020 fixant le nombre de membres du Centre Communal d'Action Social,

Vu l'arrêté du 03 juillet 2023 portant désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social,

Vu la démission de Mme Noëlle GIROD-ROUX, représentante de l'association « Aide à Domicile en Milieu Rural » (ADMR),

Vu la proposition de l'ADMR,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est nommé membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aime-la-Plagne pour la durée du mandat du Conseil municipal à compter de ce jour, en qualité de représentant de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) M. Philippe Laboureau, en remplacement de Mme Noëlle Girod-Roux.

Article 2 - :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'ADMR, à l'intéressé, et à M. le Préfet.

Fait à AIME-LA-PLAGNE, le 06 avril 2023

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Notifié le :

Nom, prénom et signature :